L'étiquette conteneur

GROUPE	2	HERBICIDE
GROUPE	4	HERBICIDE

HERBICIDE DB-8454

Granulés mouillables

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

N° D'HOMOLOGATION: 28894 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS: Dicamba (sous forme de sel de sodium) 53,8%

Thifensulfuron- méthyle 7,7% Tribénuron-méthyle 3,9%

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites



IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: 0,2 - 600,0 Kg

LIRE L'ÉTIQUETTE LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

FMC of Canada Limited 6755 Mississauga Road, Suite 204 Mississauga, ON L5N 7Y2 1-833-362-7722

MISES EN GARDE:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES BROUILLARDS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE COMBINAISON ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE PAS ENTRER NI PERMETTRE L'ENTRÉE DE TRAVAILLEURS DANS LES SITES TRAITÉS DURANT LE DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) DE 12 HEURES.
- L'UTILISATION DES HUMAINS COMME SIGNALEURS EST INTERDITE.

PREMIERS SOINS:

En cas d'empoisonnement, contacter un médecin ou un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS,24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI. Pour plus d'informations, voir la brochure ci-jointe.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides ou des engrais. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

S'il s'agit d'un contenant rechargeable:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un contenant réutilisable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

<<Brookhure mode d'emploi>>

GROUPE	2	HERBICIDE
GROUPE	4	HERBICIDE

HERBICIDE DB-8454

Granulés mouillables

EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX)

COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

N° D'HOMOLOGATION: 28894 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPES ACTIFS: Dicamba (sous forme de sel de sodium) 53,8%

Thifensulfuron- méthyle 7,7% Tribénuron-méthyle 3,9%

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites



IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

FMC of Canada Limited 6755 Mississauga Road, Suite 204 Mississauga, ON L5N 7Y2 1-833-362-7722

MISES EN GARDE:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES BROUILLARDS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE COMBINAISON ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES LORS DU MÉLANGE ET DU CHARGEMENT.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU.
 IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- PORTER UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES AINSI QUE DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES NE SONT PAS REQUIS SI ON UTILISE UNE RAMPE DE PULVÉRISATION.
- NE PAS ENTRER NI PERMETTRE L'ENTRÉE DE TRAVAILLEURS DANS LES SITES TRAITÉS DURANT LE DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS) DE 12 HEURES.
- L'UTILISATION DES HUMAINS COMME SIGNALEURS EST INTERDITE.

PREMIERS SOINS:

En cas d'empoisonnement, contacter un médecin ou un centre antipoison.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.

Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, COMPOSEZ LE NUMÉRO SANS FRAIS,24 HEURES SUR 24 : 1-800-331-3148

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux, et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

•

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE

L'herbicide DB-8454 pourrait causer des dommages aux arbres et plantes à conserver, en particulier aux fleurs, arbres fruitiers, raisins, plantes ornementales, pois, pommes de terre, tomates et autres plantes à feuilles larges, spécialement quand elles sont en développement et en croissance. Suivre ces précautions quand vous faites des pulvérisations à proximité de cultures sensibles :

- 1. Éviter de pulvériser lorsque les vents soufflent et se dirigent vers des cultures sensibles.
- 2. Utiliser des pulvérisations produisant des gouttelettes de gros calibre, car elles ont moins tendance à dériver hors de la zone cible que les pulvérisations à fines gouttelettes. Choisir des buses à dérive réduite, qui sont conçues pour donner peu de fines gouttelettes. Garder la pression de pulvérisation sous les 150 kPa et le volume de pulvérisation supérieur à 220 L/ha à moins d'une indication contraire du fabricant de ces buses à dérive réduite.
- 3. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépassera les 30°C.
- 4. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

TABLE DES MATIÈRES

L'étiquette conteneur	Error! Bookmark not defined.
HERBICIDE DB-8454	1
MISES EN GARDE:	2
PREMIERS SOINS:	2
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:	2
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:	2
EN CAS D'INGESTION:	2
EN CAS D'INHALATION:	2
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:	3
ENTREPOSAGE:	2 2 2 2 3 3 3
ÉLIMINATION:	3
AVIS À L'UTILISATEUR:	3
< <brochure d'emploi="" mode="">></brochure>	3
HERBICIDE DB-8454	3
MISES EN GARDE:	5
PREMIERS SOINS:	5
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:	5
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:	5
EN CAS D'INGESTION:	5
EN CAS D'INHALATION:	3 3 3 5 5 5 5 5 5 6 6
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES	6
<u>PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE</u>	6
DESCRIPTION DU PRODUIT	
<u>RÉENSEMENCEMENT:</u>	8
<u>RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :</u>	8 8 9 <u>AR LA PLUIE :</u> 9 9
<u>RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :</u>	9
<u>RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE P</u>	AR LA PLUIE : 9
RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :	9
PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :	9
MODE D'EMPLOI :	9
<u>DIRECTIVES D'APPLICATION :</u>	9
APPLICATION AÉRIENNE:	
ZONES TAMPONS DE PULV <u>É</u> RISATION	Error! Bookmark not defined.
<u>BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) et L'ORGE DE PRINT</u>	
L'HERBICIDE DB-8454	12
BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) SEULEMENT	13
L'HERBICIDE DB-8454 + L'HERBICIDE HORIZON* NG	13
RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :	14
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :	14
DIRECTIVES DE MÉLANGE:	14
INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPÉCIALES POUR LES INJECTEURS	
RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL	15
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:	15
DIRECTIVES DE NETTOYAGE :	15
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	15
ENTREPOSAGE:	16
ÉLIMINATION:	16
AVIS À L'UTILISATEUR:	17

DESCRIPTION DU PRODUIT

PMRA Approved Label – M.A. 2023-2397 2024-10-10

L'herbicide DB-8454 est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé de printemps et blé dur) et l'orge de printemps, non contreensemencé de légumineuses ou des graminées.

L'herbicide DB-8454 est un mélange de 3 ingrédients actifs sous forme de pâte granulée ou de granules solubles. Ce produit est non corrosif, ininflammable et il ne gèle pas. Si le produit est exposé à des températures sous 0 degré Celsius, réchauffer à la température de la pièce avant d'utiliser.

L'herbicide DB-8454 doit être mélangé avec de l'eau et avec un agent tensio-actif recommandé et appliqué uniformément à la volée. Les agents tensio-actifs recommandés sont AGRAL* 90, AG-SURF* et CITOWETT^{md} PLUS. Appliquer à la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée. APPLIQUER l'herbicide DB-8454 UNIQUEMENT AU MOYEN DE MATÉRIEL TERRESTRE.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de L'herbicide DB-8454 en maximisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer à la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

L'herbicide DB-8454 arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS: LIRE AVANT L'UTILISATION

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés ou tués de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits ou le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits similaires.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles.
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé de printemps et l'orge de printemps.

RÉENSEMENCEMENT:

Toutes les cultures peuvent être ensemencées l'année suivant l'application de l'herbicide DB-8454.

RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :

On ne peut utiliser le blé (blé de printemps et blé dur) et l'orge de printemps traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS:

N'utiliser l'herbicide DB-8454 que sur les variétés présentement enregistrées courantes de blé (blé de printemps et blé dur) et d'orge de printemps. Se renseigner auprès de FMC sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées. NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE DE PRINTEMPS LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :

Après 4 heures ou plus, l'efficacité de l'herbicide DB-8454 ne sera pas réduite par la précipitation de moins de 25 mm.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION:

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION:

- Ne pas appliquer dans les champs irriqués où les eaux d'écoulement serviront à irriquer d'autres cultures.
- Appliquer l'herbicide DB-8454 lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. Éviter l'application lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit.
- Ne pas traiter dans des endroits où le mouvement de pénétration dans le sol ou le lessivage de surface risque d'amener l'herbicide DB-8454 en contact avec les racines de plantes à conserver.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- Des dommages à la culture peuvent survenir si l'herbicide DB-8454 est appliqué à un stade de la culture autre que celui recommandé.
- Appliquer avec un adjuvant dont l'emploi avec l'herbicide DB-8454 est homologué. L'herbicide DB-8454 doit être appliqué seulement avec de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas appliquer plus de 130 grammes/hectare de l'herbicide DB-8454 par année.
- Appliquer seulement sur les cultures agricoles si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

REMARQUE: Les cultures qui sont soumises à des stress causés par les conditions environnementales, telles qu'un excès d'eau, une sécheresse, des maladies, etc., peuvent souffrir d'un ralentissement additionnel et montrer des symptômes plus prononcés de dommages si l'herbicide DB-8454 est appliqué. Cependant, le dommage à la culture qui peut survenir est généralement plus que compensé par la suppression des mauvaises herbes obtenue.

MODE D'EMPLOI:

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

DIRECTIVES D'APPLICATION:

PMRA Approved Label – M.A. 2023-2397 2024-10-10

Pulvériser uniformément à l'aide d'un équipement terrestre bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare. Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

APPLICATION PAR PULVÉRISATEUR AGRICOLE:

NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen/grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins audessus de la culture ou du sol.

<u>APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE</u>: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le guide nationale d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 25 litres par hectare.

Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation maximal de 50 litres par hectare.

Zones Tampons de Pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage,
- le trempage du sol ou l'incorporation au sol.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:		
Method d'application			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat
				Plus de 1 m	terrestre:
Pulvérisateur agricole	Blé (blé de printemps et blé dur) et l'orge de printemps		1	0	15
Aérienne Blé (blé de prin blé dur) et l'orgi printemps	Blé (blé de printemps et	Voilure fixe	1	0	125
		Voilure tournante	1	0	100

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

MÉLANGES EN CUVE:

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) et L'ORGE DE PRINTEMPS

L'HERBICIDE DB-8454

ENDROIT : Provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement.

CULTURE(S): Blé (blé de printemps et blé dur) et l'orge de printemps seulement, **non contre- ensemencé de légumineuses**.

PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps ou l'orge de printemps se trouve entre les stades de la 2^e feuille et de la 5^e feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION L'herbicide DB-8454 Adjuvants: Agral* 90, Ag-Surf* or Citowett* Plus 2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation

MÉLANGE: S'assurer que l'herbicide DB-8454 est complètement dissout, puis ajouter l'adjuvant, tout en maintenant l'agitation. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour les directives générales. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare pour application à l'aide d'u pulvérisateur agricole ou 25 – 50 L/ha à l'application par voie aérienne.

66 E/Ha a rapplication par voic achieffic.:	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	bourse-à-pasteur
neslie paniculée	tabouret des champs
stellaire moyenne ¹	sarrasin de Tartarie
spargoute des champs	colza spontané ²
saponaire des vaches	renouée liseron ³
pissenlit (rosettes de printemps et d'automne,	moutarde des champs
moins de 15 cm de diamètre)	
sagesse des chirurgiens	
séneçon vulgaire	MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES
ortie royale	chardon des champs ⁴
kochia à balais (incluant les biotypes résistants aux	gaillet grateron (1-3 verticilles)
herbicides du groupe 2)	
chénopode blanc	Mauve à feuilles rondes 5
crépis des toits	matricaire inodore
amarante à racine rouge	laiteron des champs ⁴
soude roulante	érodium cicutaire (2-6 feuilles)
tournesol spontané	linaire ⁶

NOTE: Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

Notes:

- 1. Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1^{re} 6^e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.
- 2. L'herbicide DB-8454 seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*)

- 3. Appliquer sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon à la 5e feuille. La suppression peut être réduite dans les conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plantes de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
- 4. Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression des parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.
- 5. Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2^e à la 6^e feuille (10-12 cm de hauteur). L'herbicide DB-8454 retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.
- 6. Appliquer lorsque les plants de linaire ont moins de 15 cm de hauteur. La suppression de cette mauvaise herbe inclut, en plus de l'application d'un herbicide chimique, des labours fréquents.

BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS ET BLÉ DUR) SEULEMENT

L'HERBICIDE DB-8454 + L'HERBICIDE HORIZON* NG

ENDROIT : Provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement

CULTURE(S): Blé (blé de printemps et blé dur) seulement. Non contre-ensemencé de légumineuses.

PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps se trouve entre les stades de la 2^e feuille et de la 5^e feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

L'herbicide DB-8454	130 grammes/hectare
L'Herbicide HORIZON* NG	0,930 L/hectare

MÉLANGE: S'assurer que l'herbicide DB-8454 est dissout. Réduire l'agitation et ensuite ajouter l'Herbicide HORIZON* NG. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare pour application à l'aide d'u pulvérisateur agricole ou 30 L/ha à l'application par voie aérienne.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Pulvérisateur agricole : Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide DB-8454 seul, ainsi que la folle avoine et la sétaire verte.

Application par voie aérienne : Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide DB-10550 seul, ainsi que la folle avoine.

NOTE: Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :

Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation, sinon son efficacité peut être réduite. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare.

- 1. Toujours commencer avec un réservoir du pulvérisateur propre et vide.
- 2. Remplir au 2/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.
- 3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de l'herbicide DB-8454 dans le réservoir. Continuer l'agitation pendant au moins 5 minutes afin d'assurer que l'herbicide DB-8454 est **complètement** dissout.
- 4. S'assurer qu'il n'existe pas des granules non-dissous, puis ajouter la quantité requise du composant du mélange en réservoir. Si le composant du mélange en réservoir est un concentré émulsifiable (EC), réduire l'agitation afin d'éviter l'induction d'une émulsion inverse.
- 5. Ajouter le reste de l'eau.
- 6. Si nécessaire pour le mélange en réservoir, ajouter l'adjuvant approprié. Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier lieu.
- 7. Se référer aux sections de mélange en réservoir de cette brochure pour connaître l'ordre d'addition ainsi que les autres directives de mélange.
- 8. Pour les mélanges subséquents, réduire le volume de la matière qui reste dans le réservoir **inférieur** à 10 % du volume de la solution original avant d'avancer à l'étape 1, parce que les produits chimiques restants peuvent empêcher la dissolution complète ou la dispersion de l'herbicide DB-8454. Si cela est impossible, délayer l'herbicide DB-8454 dans une petite quantité d'eau (5-10 L) avant de l'ajouter au réservoir.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPÉCIALES POUR LES INJECTEURS

- 1. S'assurer que l'injecteur est propre (rincé avec l'ammoniaque).
- 2. Pour les meilleurs résultats, ajouter l'herbicide DB-8454 à la partie supérieure du réservoir.
- 3. Si l'on utilise un injecteur, s'assurer que tous les granules de l'herbicide DB-8454 sont complètement dissouts/dispersés et qu'ils sont injecté dans le réservoir principal tout en maintenant l'agitation, avant d'ajouter les autres produits chimiques.
- 4. Pour certain injecteurs, un volume bas d'eau peut causer une saturation de l'herbicide R DB-8454, laissent des granules non-dissous. Dans ce cas, rincer l'injecteur avec l'eau propre avant d'ajouter les autres produits.

5. Toujours dissoudre les granules de l'herbicide DB-8454 dans le réservoir principal en maintenant l'agitation, avant d'ajouter un autre composant au mélange en réservoir.

Note : Observer la procédure de nettoyage recommandé pour les réservoirs des pulvérisateurs de l'injecteur.

RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:

ATTENTION: Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un endroit clos.

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUITS OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE:

Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que le blé (blé de printemps et blé dur) ou l'orge de printemps, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toutes traces de l'herbicide DB-8454 dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante:

- 1. Vider le réservoir puis le remplir à moitié avec de l'eau propre. Rincer le réservoir, la rampe et les boyaux en utilisant le pulvérisateur jusqu'à ce que le système soit purgé de l'eau de rinçage. Si la rampe est équipée de tètes a buses multiples, s'assurer de faire pivoter chaque bust afin de s'assurer que l'eau propre passe a travers toutes les pièces de l'assemblage.
- 2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide DB-8454. Répéter l'étape 1 au besoin.
- 3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3% d'ammoniaque) par 100 litres d'eau ou une solution pour nettoyage de réservoir contenant de l'ammoniaque. L'ammoniaque ne neutralise pas l'herbicide, mais il aide à dissoudre les résidus séchés qui adhérent aux surfaces du réservoir. Si un concentré émulsifiable à été mélangé dans le réservoir avec l'herbicide DB-8454, l'utilisation d'un agent tensio-actif durant le nettoyage aidera à enlever les résidus huileux qui peuvent renfermer de l'herbicide DB-8454 dans le réservoir et les boyaux.
- 4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes.
- 5. Vider le réservoir.
- 6. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
- 7. Rincer le réservoir à fond avec deux réservoirs remplis d'eau propre en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide DB-8454 est un herbicide du groupe 2 et groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide DB-8454 et à d'autres herbicides du groupe 2 et/ou du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans

lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide DB-8454 ou les herbicides du même groupe 2 et groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- ♦ Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec le représentant local de FMC ou composer le numéro sans frais de FMC 1 833-362-7722.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides ou des engrais. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

S'il s'agit d'un contenant rechargeable:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un contenant réutilisable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

PMRA Approved Label – M.A. 2023-2397 2024-10-10

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*.

md/mc Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

^{*} Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.